Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications
المرصد الوطني للتشغيل والمهارات

Conjoncture de l'Emploi

T2/2024

Le recensement de la populatipon et de l'habitat de 2024 ..... page1

Offres d'emploi enregistrées à l'ANETI page2

Politique active de l'emploi.....page2

Opportunité d'emploi via les bureaux de placement de l'ANETI...page4

Principaux indicateurs.....page5

Réalisé par Salem Talbi

Mars 2024

➢ Le recensement de la populatipon et de l'habitat de 2024

La Tunisie se prépare à lancer une nouvelle ère de la statistique avec le démarrage imminent des travaux préparatoires du recensement général de la population et de l'habitat 2024. Cette phase marque le début d'un processus entièrement numérisé, qui promet de transformer la collecte et l'analyse des données dans le pays.
En effet, le recensement de 2024 se distingue par l'adoption du système CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing) qui repose sur l'utilisation des technologies numériques avancées, notamment les PC et les tablettes. De plus, il prévoit la création d'un registre statistique de la population doté d'un identifiant numérique unifié, ainsi que la mise en place d'un système d'information numérique national exhaustif.
L'adoption de méthodes numériques pour toutes les phases du recensement garantit non seulement une amélioration de la qualité des données recueillies, mais aussi leur exploitation et publication accélérées. En outre, ce recensement vise à actualiser et enrichir le système statistique national avec des informations pertinentes, reflétant les évolutions de la société tunisienne et les conditions de vie des familles à l'échelle régionale et locale.
Le contenu du questionnaire a été soigneusement élaboré pour recueillir des données détaillées sur plusieurs aspects de la vie des citoyens tunisiens, incluant des informations sur la composition des ménages, le logement, l'éducation, l'emploi, la santé, et l'accès aux services publics. Cela permettra de dresser un tableau complet et précis des conditions de vie des habitants du pays.
Le jour de référence pour ce recensement a été fixé au 6 novembre 2024, ce qui signifie que toutes les informations collectées se référeront à cette date précise.
Le recensement enrichira la base de données régionale, essentielle pour la mise en œuvre d'enquêtes et de programmes de développement équilibrés à travers le pays. Ce processus permettra de mieux répondre aux besoins spécifiques des différentes régions, contribuant ainsi à une planification plus efficace des politiques publiques.

➢ Offres d'emploi enregistrées à l'ANETI

Au cours du premier semestre de l'année 2024, le nombre d'offres d'emploi direct déposé auprès des services de l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) s'élevait à 23 265, enregistrant ainsi une légère diminution de 6 %. L'industrie manufacturière, qui représente 50% des offres, a subi une baisse significative de 18%. Le secteur du commerce a également connu une diminution, enregistrant une baisse de 15% des offres d'emploi. En revanche, le secteur du tourisme a montré des signes encourageants de reprise, avec une augmentation de 23% des offres d'emploi déposées auprès des bureaux d'emploi relevant de l'ANETI. Cette croissance dans les offres d'emploi du secteur de tourisme reflète une amélioration notable de l'activité touristique après la crise provoquée par le COVID-19. Au niveau régional la baisse concerne particulièrement les régions de Béja (-50%) Kasserine et Zaghouan avec une réduction notable de 44 %. D'autres régions se caractérise par un faible nombre d'offres d'emploi qui n'est pas un phénomène conjoncturel mais s'inscrit dans une tendance observée au cours des dernières années à l'instar

de Gafsa, sidi Bouzid, Kebili et Tozeur.

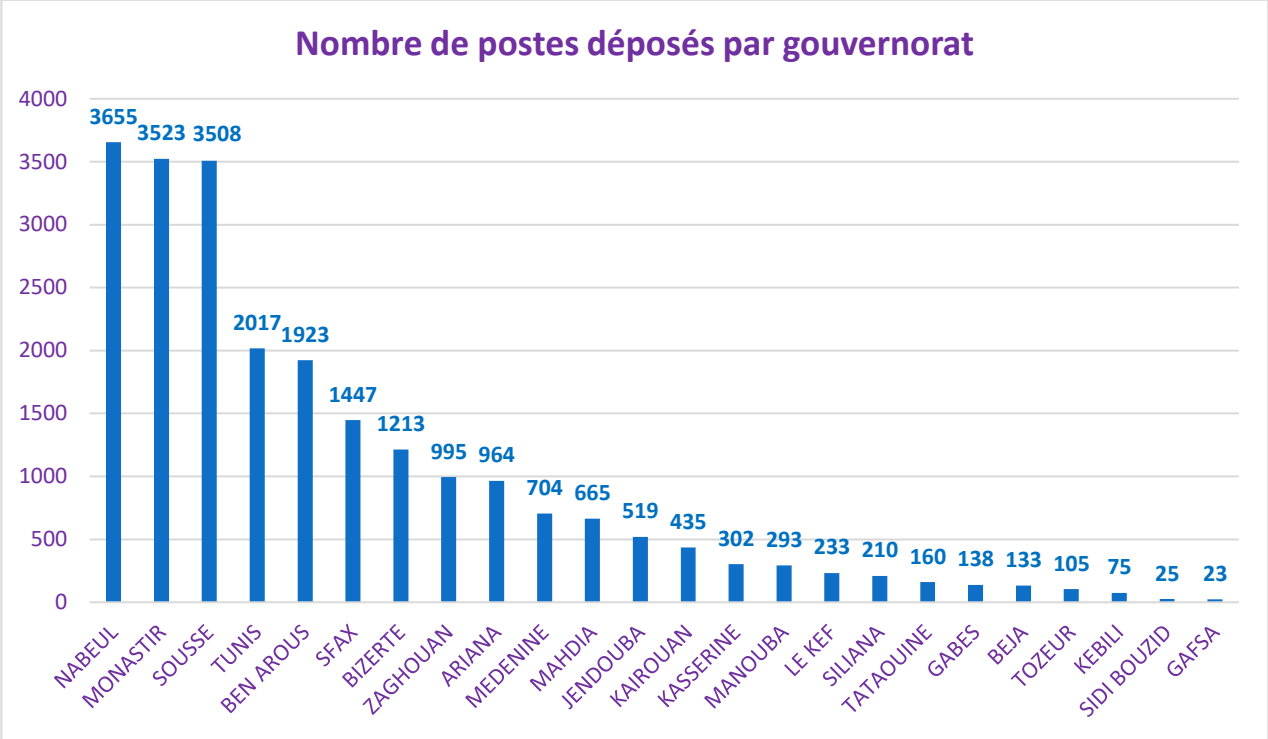

Source : ANETI

L'indice de satisfaction des offres d'emploi direct, mesuré par le rapport des placements directs sur les offres directes déposées, s'établit à environ 0,31 au niveau national. Cette moyenne masque cependant des disparités régionales significatives. En effet, l'indice est particulièrement faible dans certaines régions : 0,02 à Mahdia, 0,04 à Ariana, et seulement 0,07 à Tunis. À l'inverse, certaines régions affichent des performances nettement supérieures, avec des indices de 0,87 à Siliana, 0,67 à Gabès, et 0,68 à Bizerte. Les autres régions présentent des indices variant entre 0,15 à Kairouan et 0,63 à Zaghouan.

Deux régions, Tozeur et Sidi Bouzid, se distinguent par leur faible nombre d'offres et de placements, avec des résultats de satisfaction très proches. Ces variations régionales appellent une analyse plus approfondie pour comprendre les raisons des faibles taux observés dans certaines régions et identifier les facteurs contribuant à de meilleures performances ailleurs. Une telle étude permettra de mieux cibler les interventions visant à améliorer le taux de satisfaction des offres d'emploi direct dans l'ensemble du pays.

➢ Politique active de l'emploi

Au cours du premier semestre de 2024, les programmes d'emploi salarié ont enregistré 49 904 nouveaux contrats, soit une baisse de 14,6 % par rapport aux 58 452 contrats signés en 2023. Cette tendance à la baisse a touché divers types de programmes. Par exemple, les contrats de service civil (CSC) ont enregistré une réduction notable de 22 %, atteignant 4 136 bénéficiaires. De même, le programme "Contrats d'appui au recrutement des diplômés de l'enseignement supérieur" a vu son

nombre de bénéficiaires diminuer de 22,9 %, passant de 2 660 à 2 050. Les contrats d'initiation à la vie professionnelle ont également connu une baisse de 13,4 %, se stabilisant autour de 44 000.

Le taux d'insertion immédiat au sein de l'établissement de stage, calculé en rapportant le nombre de personnes insérées au nombre de personnes ayant achevé leur stage, est d'environ 54% pour le programme CIVP, contre moins de 1 % pour le CSC. Cette différence notable s'explique par La nature des entreprises d'accueil varie selon le dispositif : des entités économiques pour le CIVP et des associations pour le CSC.

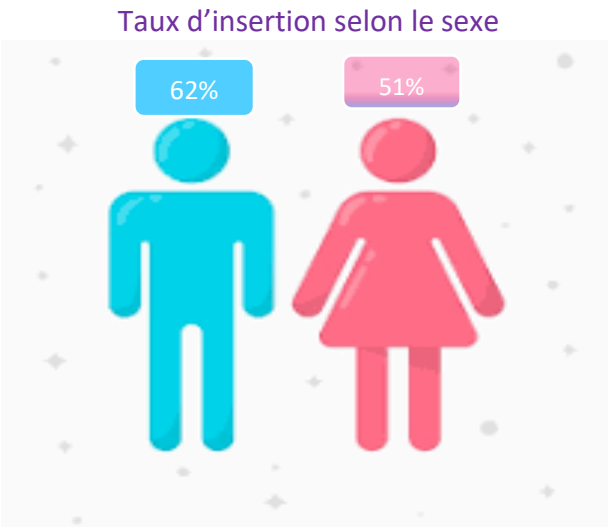

De plus, le décret n° 542 de l'année 2019 impose un taux d'insertion minimal de 50 % au cours des trois dernières années pour pouvoir bénéficier de nouveau d'un CIVP, une exigence qui ne s'applique pas aux CSC. Au niveau régional, les établissements situés dans les régions de Zaghouan et de Jendouba ont enregistré les taux d'insertion les plus élevés, atteignant respectivement 87 % et 80 %. À l'inverse, les taux les plus bas ont été observés dans les gouvernorats de Sidi Bouzid (22 %) et de Gabès (29 %), suivis de Gafsa (32 %), Médenine (38 %) et Kébili (39 %). Les autres régions affichent des taux d'insertion variés, allant de 43 % à Kasserine à 75 % à Kairouan.

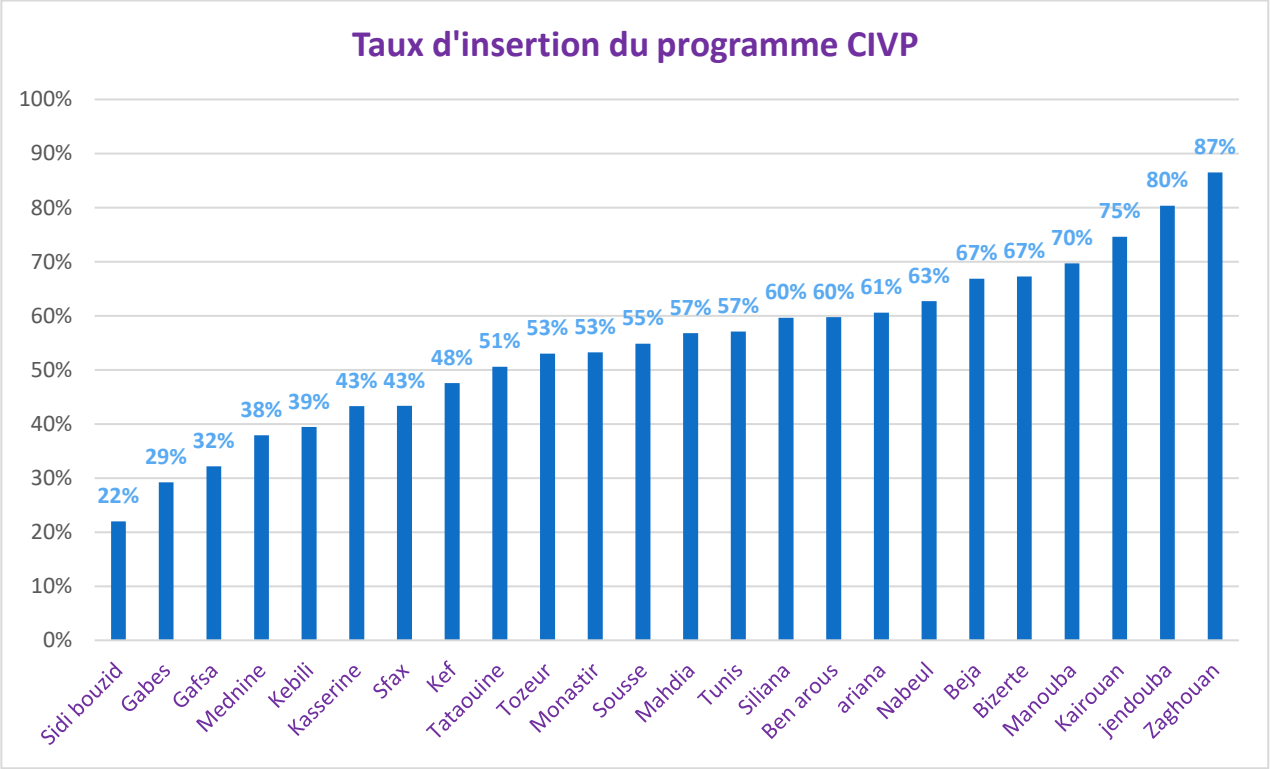

Ces chiffres mettent en lumière l'efficacité du programme CIVP en matière d'insertion professionnelle, tout en soulignant les disparités régionales qui méritent une attention particulière.

En ce qui concerne l'emploi indépendant, parmi les entités ayant sollicité l'ANETI, 1 858 entreprises ont obtenu l'accord de financement par la BTS au cours du premier trimestre de 2024, ce qui représente une diminution de 7,2 % par rapport aux 2 002 accords de financement enregistrés durant la même période en 2023

➢ Opportunité d'emploi via les bureaux de placement de l'ANETI

L'employabilité régionale selon la nouvelle découpage, évaluée par le rapport entre le nombre de placements et le nombre de demandes enregistrées, révèle une disparité significative. La région 2 affiche l'indice d'employabilité le plus élevé, atteignant 20% (une probabilité de 0.2 d'avoir un emploi) , suivie de la région 3 avec 14%. À l'autre extrémité, la région 5 présente l'indice d'employabilité le plus faible avec seulement 7%. Les régions 1 et 4 se situent respectivement à 9% et 10%.

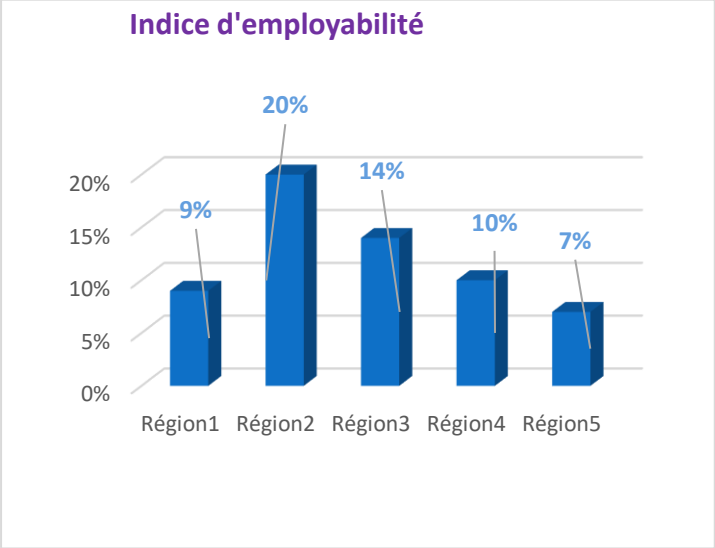

L'étude des indices d'employabilité révèle des disparités significatives à l'intérieur de chacune des cinq régions étudiées. Dans la région 1, l'indice varie entre 16% à Bizerte et 4% à Jendouba, illustrant des différences importantes probablement dues à des facteurs économiques locaux et à la disponibilité des infrastructures.

Pour la région 2, Tunis affiche un taux d'employabilité de 27%, nettement supérieur à celui de Manouba qui est de 8%. La capitale bénéficie de meilleures opportunités d'emploi et d'un marché du travail plus dynamique. Dans la région 3, Monastir atteint 25% alors que Kairouan n'atteint que 5%, démontrant l'influence des infrastructures et des zones industrielles développées à Monastir.

En ce qui concerne la région 4, Sfax et Tozeur montrent un taux d'employabilité similaire de 15%, tandis que Sidi Bouzid se distingue par un taux beaucoup plus bas de 4%. Les différences économiques et de développement entre ces zones expliquent cette variabilité. Enfin, la région 5 affiche une dispersion réduite de l'indice d'employabilité, oscillant entre 9 % à Kébili et 4 % à Gabès. Cette homogénéité des faibles niveaux d'employabilité met en évidence les défis économiques persistants dans la région.

En conclusion, cette analyse met en lumière des inégalités significatives en matière d'employabilité tant entre les régions qu'au sein de celles-ci. Ces disparités soulignent l'urgence d'interventions ciblées visant à améliorer l'accès à l'emploi, particulièrement dans les zones les moins favorisées. Les politiques publiques devraient prioriser le développement des infrastructures, l'amélioration de l'éducation et la stimulation des investissements locaux pour atténuer ces écarts, en accordant une attention particulière aux aspects sociaux, même si cela implique de sacrifier certains rendements économiques à court terme.

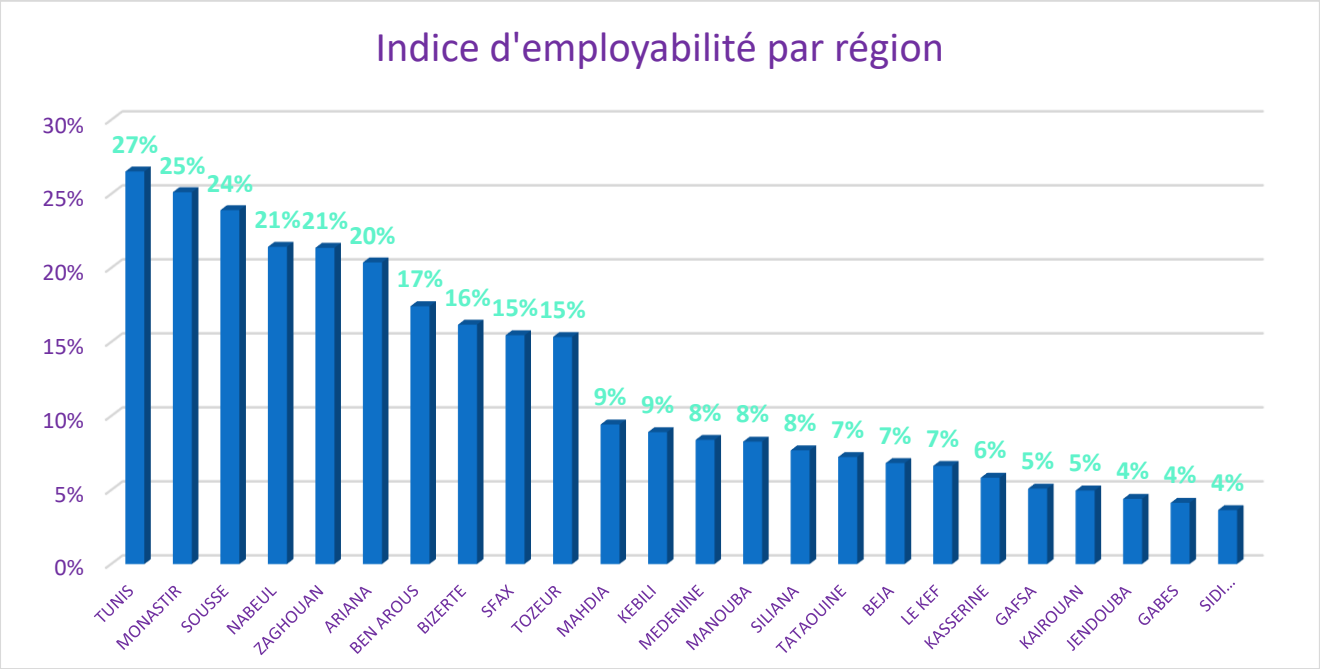

Source : ANETI, INS

➢ Principaux indicateurs

	Premier semestre 2023	Premier semestre 2024	Taux de croissance
Les DEFM			
Ensemble	82 155	70 246	-14.5%
Dont Cadres Diplômés	36 928	30 479	-17.8%
Dont femmes	44 454	38 335	-13.8%
Les placements en emploi			
Ensemble	26 054	24 196	-7.1%
Dont diplômés du supérieur	9522	9335	-2%
Dont femmes	16 929	15 256	-10%
Les programmes d'initiation à la vie professionnelle			
SCV / CSC			
Nouveaux contrats	5292	4136	-21.8%
CIVP			
Nouveaux contrats	50 500	43 718	-13.4%
La micro-entreprise			
Projets étudiés par l'ANETI et Financés par la BTS	2002	1858	-7.2%
Les Contrats d'appui au recrutement des diplômés de l'enseignement supérieur			
Nouveaux contrats	2660	2050	-22.9%

Source : ANETi